

ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 2025-048

**OBJET : Travaux de grutage pour pose de groupe extérieur de climatisation
- Salle François MITTERRAND -**

*Le Maire de la Commune de VILLEMUSTAUSOU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-4,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-8, R413-1,
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,
Vu les travaux de grutage pour pose de groupe extérieur de climatisation de la salle François MITTERRAND les entreprises HUGON (1046 Font-Vieille, 11130 SIGEAN) et DAUMAS (22 rue de la Gare 11250 POMAS) ;
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules pendant les travaux ;*

ARRETE :

Article 1 : En raison des travaux de grutage pour pose de groupe extérieur de climatisation pour la salle François MITTERRAND qui seront réalisés par les entreprises HUGON (1046 Font-Vieille, 11130 SIGEAN) et DAUMAS (22 rue de la gare, 11250 POMAS), le stationnement des véhicules de toutes catégories sera interdit sur une partie du parking arrière de la mairie, délimité par des barrières vauban, le vendredi 11 avril 2025 de 08h00 à 18h00.

Article 2 : La signalisation et la pré signalisation réglementaires, conformes aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} & 8^{ème} partie), seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Conques sur Orbiel, Mme la Directrice Générale des Services, MM. les Agents de Police Municipale, M. le Directeur de l'entreprise chargée des travaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Villemoustaussou le 08 avril 2025

Le Maire
Bruno Giacomet
Bruno GIACOMEL

